



Un enseignement maternel (de 2 ans ½ à 5 ans) **et primaire** (de 6 à 12 ans).

Un enseignement secondaire complet de 12 à 18+ ans avec...

... des filières générales de la 1^{re} à la 6^e secondaire (équivalent de la 5^e à la terminale)

Formation à dominante langues modernes : langue moderne 1 (anglais ou néerlandais) ; langue moderne 2 (idem) ; langue moderne 3 (choix entre l'espagnol, l'italien, l'allemand et le chinois-mandarin) + formation générale

Formation à dominante scientifique : mathématiques (6 h ou 4 h) et sciences générales (7 h de sciences + laboratoires) + formation générale.

Formation à dominante classique : études littéraires (français / latin...) + formation générale.

Formation à dominante économique : sciences économiques + formation générale.

Formation à dominante sciences humaines : histoire (4 h) + géographie (4 h) + formation générale

Formation à dominante éducation physique : combinée à une formation en sciences + formation générale.

... des filières techniques de qualification (2^e degré dès 14/15 ans et 3^e degré dès 17 ans)

Section Technique Sciences (2^e degré) et Assistant(e) en pharmacie (ou assistant pharmaceutico-technique au 3^e degré)

Section Electromécanique (2^e degré) et Technique Electricien(ne) Automaticien(ne) (3^e degré)

Section Technique de Gestion (2^e degré) et Technicien(ne) en Comptabilité ou Agent(e) en Accueil et Tourisme (3^e degré)

Section Informatique (2^e degré / filière générale) et Technicien(ne) en Informatique (3^e degré)

... des filières professionnelles de qualification

(2^e degré dès l'âge de 14/15 ans et 3^e degré dès 16/17 ans)

Section Vendeur/Vendeuse

Nouveau depuis 2020 : véritable magasin didactique dans l'établissement sous la forme d'une épicerie solidaire !

Section Coiffeur/ Coiffeuse

Salons de coiffure didactiques dans l'établissement !

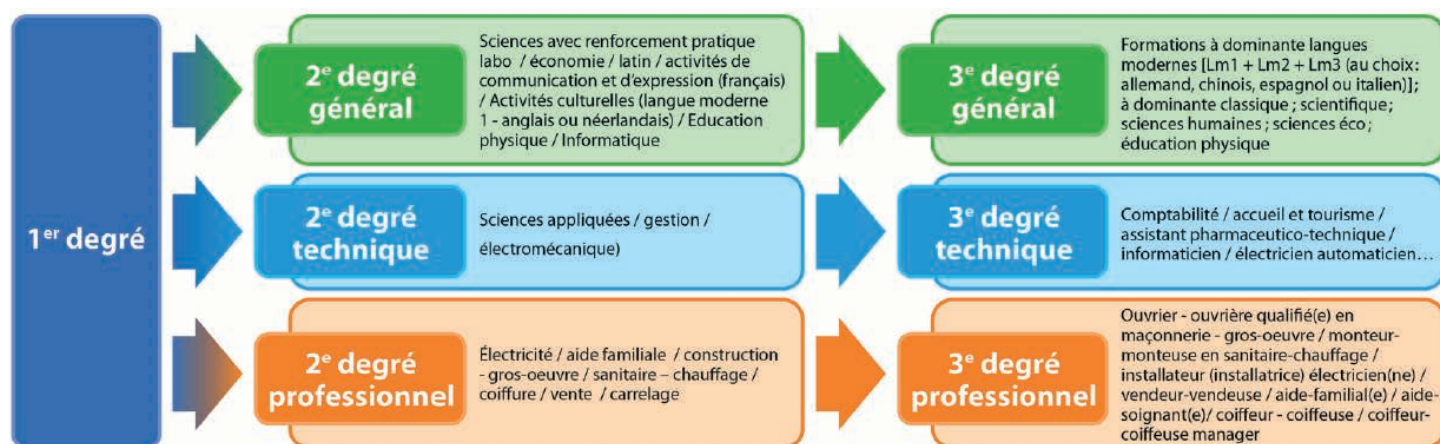
Section Coiffeur / Coiffeuse Manager (un an après la terminale)

Section Services Sociaux (2^e degré) / Aide-familial(e) (3^e degré) / Aide-soignant(e) (un an après la terminale)

Section Maçon/ Maçonnerie

Section Electricité (2^e degré) / Electricien(ne)-installateur / installatrice – monteur/monteuse en résidentiel - domotique - alarmes (3^e degré).

Section Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire (2^e et 3^e degrés) / Installateur / Installatrice en chauffage central (un an après la terminale).



Permanences Inscriptions

Rue des Français, 31 - 7600 Péruwelz

T. 0032 69779550 - www.ar-peruwelz.be - Facebook : ARP Officiel

Chaque jour ouvrable jusqu'au 3 juillet et à partir du 1^{er} septembre de 8h30 à 17h (et de 17h à 19h sur rendez-vous).

Le samedi 4 juillet de 9h à 12h30.

Chaque jour ouvrable du 17 au 31 août 2020 de 8h30 à 16h.